



# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 13.12.2011

L'an deux mille onze et le dix neuf décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Maryse BERTRAND, 1<sup>ère</sup> adjointe, en l'absence du Maire Jacques LASSERRE (art.L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Date d'affichage

**Présents** : Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes, BORELLO, COMBES, Mme SABY, Mr MARTY, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mmes DESFARGES-CARRERE, BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mme GALINIER, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Mme PORTAL, M. DELBES, Mmes ESPIÉ, THUEL, Mr LE ROCH.

**N°11/120**

**Absents** : Mrs LASSERRE(excusé), CRESPO(excusé), RAYNAL(excusé), RASKOPF, Mmes CHAILLET (excusée), RAHOU.

**Secrétaire** : Mme DESFARGES-CARRERE.

Objet de la délibération \_\_\_\_\_

**LANCEMENT  
ENQUETE PUBLIQUE  
POUR  
DECLASSEMENT  
TERRAIN DOMAINE  
PUBLIC EN VUE DE  
SA VENTE A  
MAISONS CLAIRES**

*Rapporteur : Monsieur DELPOUX*

Monsieur Le Maire expose que la société « Maisons Claires », domiciliée 6 rue de Bisséous 81100 CASTRES, est intéressée par l'acquisition d'un espace public formé en majeure partie par des parcelles appartenant à la commune et situé avenue Germain Téqui et avenue de la Gare, pour une contenance de 700 m<sup>2</sup> environ. Cette acquisition permettra à cette société d'édifier des logements sociaux dans le cadre de la restructuration du cœur de ville. Le prix prévu de la cession est l'euro symbolique.

Ces parcelles appartiennent au domaine public ou au domaine privé de la commune mais ouvert au public et sont donc inaliénables en l'état.

Afin qu'elles puissent être cédées, il convient de les déclasser. Ce déclassement ne peut avoir lieu qu'après enquête publique et avis du Commissaire-enquêteur.

*Adopté à l'unanimité*

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

Charge M. Le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue du déclassement de ces parties d'espace public.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 13 mars 2012  
Jacques LASSERRE  
Maire